

délivrance de  
saisine etc.

tout biens-fonds qu'elle aurait pu avant la passation de cet acte transporter par bail et abandon; et tel transport aura effet comme s'il avait eu lieu par bail ou abandon.

Les partages  
se feront par  
des titres.

III. Et qu'il soit statué, qu'aucun partage, 5  
ou échange ou transport de tout immeuble possédé en pleine propriété (*free hold*) ou à bail (*lease hold*), ne sera valide en loi à moins qu'il ne soit fait par titre.

Les baux et  
cessions par  
écrit se feront  
par des titres.

IV. Et qu'il soit statué, qu'aucun bail par 10  
écrit d'aucun immeuble possédé en pleine propriété ou à bail ne sera valide comme bail ou cession à moins qu'il ne soit fait par un titre; mais toute convention par écrit de bail-  
ler ou céder tout tel immeuble sera valide et 15  
aura effet comme une convention pour exécuter un bail ou cession; et la personne qui sera en possession de l'immeuble en vertu d'une convention de bail-  
ler, pourra à raison 20  
du paiement d'une rente ou d'autres circonstances être considérée comme locataire d'année en année.

Les intérêts  
contingens  
pourront être  
transportés  
par titres.

V. Et qu'il soit statué, que toute personne  
pourra transporter, céder ou grever par tout  
titre tout tel intérêt contingent ou exécutoire, 25  
droit de reprise de possession pour inexécution de conditions, ou autre droit ou intérêt futur auquel elle pourra prétendre directement ou présomptivement en tout immeuble  
possédé en pleine propriété ou à bail, ou 30  
biens personnels, ou aucune partie de tel intérêt ou droit respectivement, et toute personne à qui tout tel intérêt ou droit sera transporté ou cédé, ses héritiers, exécuteurs,  
administrateurs ou ayans cause, suivant la 35  
nature de l'intérêt ou droit, tiendra lieu de la personne par laquelle cet intérêt ou droit aura été transporté ou cédé, ses héritiers, exécuteurs, administrateurs ou ayans  
cause, et aura le même intérêt ou droit, ou 40  
telle partie d'icelui qui lui sera transporté ou cédé, et les mêmes actions, poursuites et recours à l'égard d'iceux auxquelles la personne